

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

tenue ce lundi 11 septembre 2023 à 19h30. Le conseil siégeant en séance ordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie.

Sont présents et formant quorum mesdames les conseillères, Vivian Beausoleil, Nicole Gravel et Manon Charbonneau ainsi que messieurs les conseillers Denis Desroches et Bruce Boivin, siégeant tous sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

Absent : le conseiller, M. Alain Prescott

1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

résolution no. 2023-09-260

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès-verbaux des séances du
14 août et du 5 septembre 2023.

2. COMPTES À PAYER

EN CAISSE	1 019 218.59\$
COMPTE ÉPARGNE-1	163 714.75\$
COMPTE ÉPARGNE (Gestion du Lac)	21 581.43\$

COMPTES À PAYER

13374-ADMQ – Lanaudière zone 04 – colloques 2023	459.90\$
13375-Guertin Charlene – chargé de projet MADA	2 517.78\$
13376-SAAQ – vignettes véhicules travaux publics	12.40\$
13377-2643-4589 Québec inc. – paillis centre multi	1 828.10\$
13378-Autoénergie Canada – réparation ventilation centre multi	5 173.88\$
13379-Automobiles Réjean Laporte – entretien véhicule travaux publics	557.06\$
13380-Autobus J.B.L. – transport activités camp de jour	2 414.48\$
13381-Les attractions Bfly – activité camp de jour	1 436.62\$
13382-Boucher Mahelie – aide animatrice camp de jour	325.00\$
13383-Bourgeault Pierre – activité camp de jour	184.00\$
13384-Bruneau pièces d'auto – entretien véhicule travaux publics	493.28\$
13385-Les cafés Gaboury – divers administration	77.72\$
13386-Carquest pièce d'autos – outillages, entretien rétrocaveuse	179.58\$
13387-Carrefour canin de Lanaudière – remb. licences et frais contrôleur	187.18\$
13388-CAUCA – alertes de masse	264.72\$
13389-Charbonneau Manon – remboursement achat auto-passion	65.47\$
13390-Arsenal média – diffusion radiophonique auto-passion	402.41\$
13391-Cosmodome – activité camp de jour	786.43\$
13392-Coutu Pierre – remboursement frais de déplacement	34.28\$
13393-G. Desrosiers Transport – niveleuse août	3 880.40\$
13394-Dist. André Lachance – divers administration	56.00\$
13395-Doyle Lynda – dérogation mineure dom. Morin et rue Dominique	50.00\$
13396-Dubeau Chloé – aide animatrice camp de jour	350.00\$
13397-EBI environnement – coll. matières organiques août	5 819.78\$
13398-Ent. Desjardins et Fontaine – godet à fossé pour rétrocaveuse	5 427.97\$
13399-Ent. C.Beausoleil – collecte ordures, recyclage	20 969.88\$
13400-Exc. Alain Prescott – entrée d'eau ch. Mont de Lanaudière	551.88\$
13401-Fonds de l'information sur le territoire – mutations août	35.00\$
13402-François Bergeron – fauchage de rues	3 276.79\$

13403-04-Garage R. Yale – essence août	2 721.33\$
13405-Gervais Koraly – remb. achat camp de jour	132.96\$
13406-Havre familiale – activité camp de jour	911.89\$
13407-Henrichon Michel – dérogation mineure dom. Morin et rue Dominique	50.00\$
13408-Imprimerie Pinard – impressions encarts salon des aînés	689.86\$
13409-Les industries Renaud Gravel – réparation rétrocaveuse	80.99\$
13410-Jenny Garguilo – graphisme dépliants prog. Loisirs automne	3 315.59\$
13411-Lajoie au travail – bottes sécurité employé travaux publics	258.69\$
13412-Lefrançois sports – clés compteurs d'eau et centre multi	48.77\$
13413-Lettrage Lanaudière – panneaux enseigne centre multi	3 569.97\$
13414-Location d'outil St-Gabriel – pièces entretien aqueduc	100.73\$
13415-Loubac/gestion USD – achat bacs recyclage et compost	5 103.86\$
13416-Cons. et pavage Généreux – lib. retenue 5 ^e Nord	72 79.01\$ 626 538.10\$
- Gravier	1 000.23\$
- Réf. 5 ^e Nord déc. 3	375 596.39\$
- Préville et Sicotte	169 381.90\$
- Asphalte et gravier	7 346.87\$
- Gravier	473.70\$
13417-Manon Rainville Design – dépliants auto-passion, vêtements urb.	593.11\$
13418-Marcoux Philippe – dérogation mineure dom. Morin, rue Dominique	50.00\$
13419-Marché St-Gabriel – divers administration	243.48\$
13420-Marier Stéphanie – dérogation mineure dom. Morin, rue Dominique	50.00\$
13421-Marina Mandeville – essence	400.58\$
13422-Martech – panneaux signalisation	140.27\$
13423-Mondor Chantale – dérogation mineure dom. Morin, rue Dominique	50.00\$
13424-MRC D'Autray – évaluation, quote-part 25% 4 ^e versement	131 317.96\$
13425-Multi surface Giguère – entretien terrain de soccer 2 ^e versement	6 662.80\$
13426-Musée d'art de Joliette – activité festi-gab ruche d'art	516.01\$
13427-Nordik eau – analyse d'eau juillet, jeux d'eau	1 317.04\$
13428-Paquin Julie – remb. achat camp de jour, frais de poste	560.13\$
13429-Piette Maélie – aide-animatrice camp de jour	275.00\$
13430-Poirier François – spectacle de magie camp de jour	460.00\$
13431-Purolator – envoi colis	12.37\$
13432-33-Quincaillerie Piette – divers voirie, mairie, centre multi	1 668.22\$
13434-Recyclage Frédéric Morin – dépôt matériaux secs	91.98\$
13435-Regie intermunicipale CSCB – quote-part août, subv. Voltigeurs	20 865.37\$
13436-Ent. Elec. P. Robillard – ent. débarcadère, aqueduc, mairie	1 717.85\$
13437-Science en folie – animation camp de jour	526.59\$
13438-SNQ Lanaudière – achat matériel – fête Nationale	135.53\$
13439-Solmatech – lab. réfection 5 ^e rang Nord et ch. St-Edmond	7 250.32\$
13440-Tenis évolution – cours tennis été 2023	1 034.78\$
13441-Trudel Jacob – spectacle vice-versa 30 sept. 30%	1 005.00\$
13442-43-Vacuum St-Gabriel – vidange fosse septique août, débar.	40 489.60\$
13444-Ville St-Gabriel – carrières sablières, cont. Terrains volleyball	89 468.77\$
13445-Xerox Canada Ltée – photocopies août	113.00\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-3322-ADMQ – formation guide de rédaction politique	143.72\$
P-3323-24-25-26-Bélanger Nathalie – cours zumba août	720.00\$
P-3327-Bélanger Sauvé avocat – hon. professionnels dossier 19281	18 041.61\$
P-3328-29-Bell - internet et téléphone centre multi	151.06\$
P-3330-Bell mobilité – cellulaire administration, voirie, gestion du lac	130.76\$
P-3331-Beneva – assurance collective septembre	5 546.68\$
P-3332-Cogeco connexion – internet et téléphone chalet des loisirs	99.46\$

P-3333 à 3345-Firsdata – frais terminaux	843.46\$
P-3346-FTQ fonds de solidarité – remise REER employés	3 310.08\$
P-3347-Hydro-Québec – centre multi	463.27\$
P-3348-Hydro-Québec – bi-énergie	674.60\$
P-3349-Hydro-Québec – chalet des loisirs	61.73\$
P-3350-Hydro-Québec – compteur d’eau rue Dequoy	35.40\$
P-3351-Hydro-Québec – caserne	122.07\$
P-3352-Hydro-Québec – lumières de rues	385.78\$
P-3353-Imprimerie Pinard – dépliants MADA	339.18\$
P-3354-Ministère du revenu – remise provinciale	25 488.52\$
P-3355-Netbank – frais de transaction	3.30\$
P-3356-Paradis Audrey-Ann – remb. dépense camp de jour	804.14\$
P-3357-58-Quadiant Canada – achat de timbres	919.81\$
P-3359-60-Receveur général du Canada – remise fédérale	9 413.32\$
P-3361-Technicost – frais transaction salaire	9.78\$
Salaire du conseil municipal – août 2023	7 310,14\$
Salaire des employés – août 2023 (4 semaines)	61 092.80\$
TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER D’AOÛT	1 144 467.16\$

résolution no. 2023-09-261

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers, d’accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d’en effectuer les paiements.

3. RÉGLEMENTATION

3.1 AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Gravel qu’à la séance ordinaire du 11 septembre 2023, qu’il/elle entend déposer l’adoption du règlement #596 modifiant le « Règlement de zonage de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon » numéro 297 afin d’autoriser et d’encadrer la tenue d’une résidence de tourisme dans la zone 303 d’autoriser les services professionnels dans la zone 104 et d’autoriser les parcs et terrains de jeux dans les zones 191, 192 et 208.

3.2-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #596 MODIFIANT LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON » NUMÉRO 297 AFIN D’AUTORISER ET D’ENCADRER LA TENUE D’UNE RÉSIDENCE DE TOURISME DANS LA ZONE 303, D’AUTORISER LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE 104 ET D’AUTORISER LES PARCS ET TERRAINS DE JEUX DANS LES ZONES 191, 192 ET 208

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a adopté un règlement de zonage portant le numéro 297;

ATTENDU Qu’une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d’urbanisme conformément aux articles 123 et suivants de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU Que le Conseil souhaite permettre la tenue d’une résidence de tourisme dans la zone 303, tout en soumettant cet usage à un contingentement commun avec la zone 502 contiguë;

ATTENDU Que le Conseil souhaite permettre les activités relevant de la classe d'usages « Services professionnels » du groupe « Commerce » dans la zone 104;

ATTENDU Que le Conseil souhaite permettre les activités relevant de la classe d'usages « Parcs et terrains de jeux » du groupe « Communautaire » dans les zones 191, 192 et 208 afin de permettre l'aménagement d'un sentier multifonctionnel et la construction d'un belvédère afin d'offrir des équipements municipaux de sports et loisirs d'usage collectif;

ATTENDU Qu'en vertu du paragraphe 3 du 2^e alinéa de l'article 113 de la LAU, une municipalité peut spécifier, pour chaque zone, les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés, y compris les usages et édifices publics;

ATTENDU Qu'en vertu du paragraphe 4.1 du 2^e alinéa de l'article 113 de la LAU, une municipalité peut prévoir, par zone ou groupe de zones contiguës, le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires, y compris dans un même immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2023-09-296

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'adopter le projet de règlement portant le numéro 596 ayant pour titre : « Règlement #596 modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, numéro 297, afin d'autoriser et d'encadrer la tenue d'une résidence de tourisme dans la zone 303, d'autoriser les services professionnels dans la zone 104 et d'autoriser les parcs et terrains de jeux dans les zones 191, 192 et 208 », et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage afin d'autoriser et d'encadrer la tenue d'une résidence de tourisme dans la zone 303, d'autoriser les services professionnels dans la zone 104 et d'autoriser les parcs et terrains de jeux dans les zones 191, 192 et 208.

ARTICLE 3

Le titre du règlement est « Règlement #596 modifiant le règlement de zonage de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon numéro 297 afin d'autoriser et d'encadrer la tenue d'une résidence de tourisme dans la zone 303, d'autoriser les services professionnels dans la zone 104 et d'autoriser les parcs et terrains de jeux dans les zones 191, 192 et 208 ».

ARTICLE 4

L'article 79.3 du règlement de zonage intitulé : « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon numéro 297 » est modifié de la manière suivante :

- le 3^e alinéa est modifié afin d'ajouter, dans la suite de zones énumérées, le numéro de zone 303 entre les numéros des zones 214 et 512;
- dans la colonne « Zones » du tableau du 3^e alinéa, le texte de la case « (512) » est remplacé par le texte « (303 et 512) »;

ARTICLE 5

L'Annexe B « Grilles d'usages et de normes », faisant partie intégrante du règlement de zonage intitulé : « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon numéro 297 », est modifiée de la manière suivante :

- la grille numéro 1, un « X » est ajouté dans la colonne de la zone 104 dans la ligne de la classe d'usages « Services professionnels »;
- la grille numéro 3, un « X » est ajouté dans la colonne de la zone 191 dans la ligne de la classe d'usages « Parcs et terrains de jeux » et un « X » est ajouté dans la colonne de la zone 192 dans la ligne de la classe d'usages « Parcs et terrains de jeux »;
- la grille numéro 4, un « X » est ajouté dans la colonne de la zone 208 dans la ligne de la classe d'usages « Parcs et terrains de jeux »;
- la grille numéro 5, un « X (4) » est ajouté dans la colonne de la zone 303 dans la ligne de la classe d'usages « Parcs et terrains de jeux » et la note « (4) Voir l'article 79.3 pour le nombre de résidences de tourisme autorisé dans la zone » est ajoutée dans la section « Note » au pied de la grille.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

4. ADMINISTRATION

4.1-DÉPÔT DU RAPPORT DE LA QUALITÉ DES BANDES RIVERAINES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport 2023 relatif à la qualité des bandes riveraines effectué par un conseiller en environnement de la MRC de d'Autray.

4.2-DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance du Guide sur le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales et s'engage à respecter toutes les conditions;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite mettre aux normes les toilettes de la salle municipale ainsi que les locaux de la mairie dans le but de résoudre des problèmes importants.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2023-09-262

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon autorise Mme Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Mario Frigon, maire à signer tout document relatif à cette demande ;

4.3-TABLE CHAMPÊTRE – CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON

résolution no. 2023-09-263

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'entériner cinq (5) inscriptions des membres du conseil municipal afin de participer à l'événement organisé par la Chambre de commerce Brandon dans le cadre de la table champêtre. Le coût par personne est de 150\$, pour un total de 750\$ plus taxes. La dépense sera assumée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

4.4- CONTRIBUTION FADOQ – ABRIS-SOLEIL

résolution no. 2023-09-264

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer financièrement pour un montant de 413,88\$ à la FADOQ Saint-Gabriel représentant la moitié de la dépense reliée à l'achat de quatre (4) abris-soleil.

4.5-CONTRAT DE LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES À L'ÉLIMINATION (ORDURES MÉNAGÈRES)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de d'Autray a procédé à un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles destinées à l'élimination ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de d'Autray détient certaines compétences dans le domaine de la gestion des déchets en complémentarité avec les compétences des municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QU'au terme de la procédure d'appel d'offres, la soumission présentée par *EBI Environnement inc.* s'avère la plus basse soumission conforme;

résolution no. 2023-09-265

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat pour une période de trois (3) ans, soit 2024-2026 renouvelable deux (2) ans (2027-2028) pour la cueillette et le transport des matières résiduelles destinées à l'élimination à : *EBI Environnement inc.* pour les services suivants :

- la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination pour un montant de 52,46\$/porte + taxes ;

- le transport au site d'élimination du Groupe EBI pour un montant de 30,81\$/porte + taxes ;

TOTAL : 83,27\$ par porte pour les matières résiduelles

M. Mario Frigon, maire et Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document utile à la présente résolution.

4.6- FORMATION ADMQ-INTRODUCTION AU GUIDE DE RÉDACTION DES POLITIQUES DE CONFIDENTIALITÉ

résolution no 2023-09-266

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'inscription de Roxane Lemay, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à participer à la formation « *Introduction au guide de rédaction des politiques de confidentialité* » auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, au coût de 125,00\$ plus taxes.

4.7- RADIATION DE LA FACTURE #237048

résolution no 2023-09-267

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'annuler la facture #237048 dans le cadre de la vente d'une embarcation nautique, le montant de la remorque étant déjà appliqué dans la facture #237027.

4.8- LETTRAGE LANAUDIÈRE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

résolution no 2023-09-268

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter la soumission de Lettrage Lanaudière au montant de 510.00\$ plus les taxes applicables afin d'ajouter une signalisation indiquant le siège social de l'Organisme Santé à Cœur sur l'affiche du centre multifonctionnel au coin du 6^e rang et du chemin du Mont de Lanaudière. La dépense sera prise à l'excédent accumulé affecté de Desjardins.

4.9-MANDAT – TRAVAUX DE VENTILATION CENTRE MULTIFONCTIONNEL

résolution no. 2023-09-269

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner le remplacement d'un contrôleur AECWEB dans le centre multifonctionnel au montant de 4 500\$ plus taxes auprès de *AEC Autoénergie Canada inc* afin de résoudre la problématique liée à la ventilation. La dépense sera affectée par l'excédent accumulé non affecté.

4.10- DIVERS ACHATS – PROJET STATION DE LAVAGE GESTION DU LAC MASKINONGÉ

A-ENSEIGNES D'ACCUEIL – MISE À L'EAU

ATTENDU QUE la nouvelle enseigne d'accueil conservera l'emplacement actuel, celle-ci sera située à l'extérieur de l'emprise du ministère des Transports;

ATTENDU QUE l'enseigne sera payée en part égale avec la Gestion du lac Maskinongé et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ;

résolution no. 2023-09-270

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la production d'une enseigne d'accueil au débarcadère de la Gestion du lac Maskinongé au coût de 9 625\$ plus les taxes applicables et les frais de montage, auprès Lettrage Lanaudière GC. Le coût sera assumé en part égale à même l'aide financière du PAC rurales et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

QUE la part de la Municipalité soit affectée à l'excédent de fonctionnement non affecté.

B-STATION DE LAVAGE – BOÎTE EN ALUMINIUM

résolution no. 2023-09-271

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner la production d'une station de lavage au débarcadère de la gestion du lac Maskinongé au coût de 2 725\$ plus les taxes applicables et les frais de montage, auprès Lettrage Lanaudière GC. Le coût sera assumé par le programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

C-ENSEIGNE TOIT EN TRIANGLE

résolution no. 2023-09-272

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner la production d'une enseigne avec un toit en triangle afin de sensibiliser les utilisateurs du débarcadère de la gestion du lac Maskinongé au coût de 8 245\$ plus les taxes applicables et les frais de montage, auprès Lettrage Lanaudière GC. Le coût sera assumé à même l'aide financière du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

D-PLAN D'IMPLANTATION – PROJET STATION DE LAVAGE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

résolution no. 2023-09-273

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le plan d'implantation du projet de la station de lavage et aménagement paysager tel que déposé auprès des membres du conseil municipal dans le cadre du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

E-ACHAT DE QUAIS – MISE À L'EAU

résolution no. 2023-09-274

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'offre de service de *Quai Lafantaisie* au montant de 7 637\$ plus taxes. Le coût sera assumé à même l'aide financière du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

F-ACHAT DE MOBILIERS URBAINS

résolution no. 2023-09-275

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat de mobilier urbain pour l'espace vert situé sur le site de la mise à l'eau auprès de l'entreprise *Tessier Récréo-Parc* au montant de 16 700\$ plus taxes. Le coût sera assumé à même l'aide financière du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

4.11- DÉPÔT AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC/ Volet 2 : Acquisition d'équipements de collectes de matières organiques ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon peut réclamer les frais concernant l'acquisition des bacs de matières organiques engagés après le 29 août 2017;

résolution no. 2023-09-276

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le dépôt de l'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). D'autoriser M. le maire Mario Frigon et Mme Roxane Lemay, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, tout document relatif à ce mandat.

4.12-CONGÉDIEMENT EMPLOYÉ 01-0121

CONSIDÉRANT QUE l'employé 01-0121 était en période de probation au sein de la Gestion du lac Maskinongé;

résolution no. 2023-09-277

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder au congédiement administratif de l'employé 01-0121 en date du 7 août 2023.

4.13- DÉPÔT AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE/DESTINATION DURABLE ET ACTION CONCERTÉE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite procéder à l'installation d'une tour d'observation près du sentier récréatif au Mont de Lanaudière.

résolution no. 2023-09-278

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon autorise la présentation du projet de *Tour d'observation* auprès du Fonds d'action Québécois pour le développement durable/destination durable et action concertée;

QUE soit confirmé l'engagement la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce positive;

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon désigne Mme Stéphanie Marier, directrice générale ainsi que M. Mario Frigon, maire de la municipalité comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1- DÉNEIGEMENT COURS DE LA CASERNE ET DE LA MAIRIE

résolution no. 2022-09-279

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder à *Construction pavage Généreux inc.* le contrat de déneigement de la caserne incendie au 2 rue Rivest et de la cour de l'édifice municipal au 5111 Chemin du Lac au coût de 8 700\$ plus taxes. La durée du présent contrat est pour une période d'un an (2023-2024). Le paiement s'effectuera sur deux (2) versements, soit 50% en novembre et 50% en mars.

5.2- CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DES DOMAINES COMTOIS, BRUNEAU ET LAMARRE ET UNE PARCELLE DU CHEMIN SAINT-DAMIEN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a procédé à un appel d'offres sur invitation le 5 septembre 2023 à 11h00 au bureau municipal;

ATTENDU QU'une entente entre les parties sera signée afin de déterminer les clauses du contrat de déneigement;

résolution no 2023-09-280

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre des *Entreprises Turenne* pour le déneigement des rues des domaines Comtois, Bruneau et Lac Lamarre et une parcelle du chemin Saint-Damien. Le contrat sera pour une durée de deux (2) ans, soit pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025 au coût de 3 300\$ taxes incluses du kilomètre.

5.3- DÉNEIGEMENT 2^E STATIONNEMENT AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

résolution no. 2023-09-281

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder à « Les Entreprises Claude Beausoleil inc. », le contrat de déneigement du 2^e stationnement du Centre multifonctionnel au 1111 Chemin du Mont de Lanaudière pour la prochaine saison 2023-2024, au coût de 1 000\$ plus taxes, ainsi que le sablage au coût de 30\$ par sortie.

5.4-DÉNEIGEMENT 5061, CHEMIN DU LAC

résolution no. 2023-09-282

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder à *Les Entreprises Michel Majeau*, le contrat de déneigement situé au 5061, chemin du Lac pour la prochaine saison 2023-2024, au coût de 600\$ plus taxes.

5.5- ACHAT FIBRE À PARC CERTIFIÉ/ CENTRE MULTIFONCTIONNEL

résolution no. 2023-09-283

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner l'achat de fibre à parc certifiée auprès de *Charette Matériaux paysagers* au montant de 1 590\$ plus taxes et frais de transport. La dépense sera payée avec l'excédent affecté au Centre multifonctionnel/Desjardins.

5.6-AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA RETENUE POUR LA RÉFECTION DU 5^E RANG NORD ET CHEMIN ST-EDMOND

résolution no. 2023-09-284

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le paiement de la retenue (5%) relatif aux travaux de réfection du 5^e rang Nord et chemin St-Edmond en date du 2023-08-11 au montant de 63 265,04\$ plus taxes auprès des Entreprises Généreux.

5.7- ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

résolution no. 2023-09-285

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat de quatorze (14) compteurs d'eau dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable auprès de Les Compteurs Lecomte au montant de 10 059,49\$ plus taxes. La dépense sera affectée à l'excédent affecté à l'aqueduc.

5.8-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX 5^E RANG NORD ET CHEMIN ST-EDMOND

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} juin 2023 au 30 août 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

résolution no. 2023-09-286

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.9-VÊTEMENTS EMPLOYÉS MUNICIPAUX

résolution no. 2023-09-287

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de service #15318 pour l'achat de vêtements de travail pour les employés municipaux auprès de *Broderie Aile D'Art/ Groupe Avalanche* au montant de 1298,90\$ plus taxes.

5.10- ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

résolution no 2023-09-288

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat d'environ 200 tonnes métriques (Tm) de sel de déglacage pour l'hiver 2023-2024 de la compagnie « Sel Warwick. » au coût de 92,80\$/Tm, incluant la livraison.

5.11- MANDAT EXCA-VAC 2023

résolution no. 2023-09-289

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre d'Exca-vac au montant de 305,00\$/heure plus taxes, les frais de surcharge de carburant et les matériaux d'aqueduc nécessaires en sus pour effectuer les réparations des boîtiers d'entrée de service par hydro excavation.

6. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.LOISIRS ET CULTURE

7.1- POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DU SERVICE DES LOISIRS

résolution no 2023-09-290

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner la politique de remboursement auprès du service des loisirs tel que déposée.

7.2- POLITIQUE DE LOCATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

résolution no 2023-09-291

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter la politique de location du centre multifonctionnel tel que déposée.

7.3-FÊTE D'HALLOWEEN 2023

résolution no 2023-09-292

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de contribuer financièrement selon l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Gabriel, aux activités de la fête d'Halloween 2023 selon le budget préparé par Julie Paquin, directrice des loisirs sportifs et culturels, établi à un montant maximum de 4 470,08\$.

7.4-SALON DES AÎNÉS 2023

résolution no 2023-09-293

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de contribuer financièrement selon l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Gabriel, dans le cadre du Salon des aînés 2023 selon le budget préparé par Julie Paquin, directrice des loisirs sportifs et culturels, établi à un montant d'environ 1 242,78\$.

7.5-PAIEMENT FINAL - AMÉNAGEMENT TERRAINS DE VOLLEY-BALL

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement des terrains de volley-ball à la plage municipale sont terminés;

ATTENDU QUE des imprévus reliés aux matériels et le drainage ont exigés des frais supplémentaires;

ATTENDU QU'une entente avec l'entreprise Jolibeach est signée depuis la saison estivale 2022;

ATTENDU QUE l'embauche d'un entrepreneur pour effectuer les travaux afin de respecter l'échéancier a augmenté considérablement la prévision budgétaire;

résolution no 2023-09-294

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autoriser le paiement auprès de Ville Saint-Gabriel au montant de 38 974,60\$. Le montant excédentaire au budget prévisionnel soit

28 674,60\$ sera affecté par l'excédent accumulé non affecté.

Il est également résolu qu'un montant de 10 300\$ soit prélevé du PAC rurales de la MRC de d'Autray.

8. APPUI

8.1 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 12024-2028 - NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

résolution no. 2023-09-295

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

QUE la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour

la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.

QUE cette résolution soit envoyée à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission aux intervenants concernés.

9. CORRESPONDANCE

9.1 Programme d'aide à la voirie locale –Volet Double vocation – 4 425\$ (dossier PFT92782)

9.2 Rapport d'inspection des bornes incendie (juin 2023)

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.

Et la séance est levée à 19h57

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon